

N° 31/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JUILLET 2023

OBJET : Retrait de la délibération 23/2023

Le dix-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 5 juillet 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (Pouvoir donné à Thierry CATELAN), BOYER-JOLY Gilbert, GRIVEL Norbert, OLLIVIER Nathalie

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n° 23/2023 du 31 mai 2023 approuvant un nouveau coût des travaux relatifs au Lot 1 - TERRASSEMENT de la réhabilitation de la cure de St Eusèbe. Monsieur BOREL, n'ayant pas obtenu, les lots 1&2 a réévalué son prix à la hausse ;

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 19 juin 2023 qui exposent les fragilités juridiques pesant sur :

- le non-respect de l'article L2151-1 du Code de la commande publique qui interdit, en cas d'allotissement, que les entreprises soumissionnaires puissent présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles de leur être attribués.
- le non-respect du principe d'intangibilité des offres qui s'oppose à toute modification de ces dernières en dehors de toute négociation ou de rectification d'erreur matérielle.

Monsieur le maire invite l'assemblée à retirer la délibération n°23/2023.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retirer la délibération n° 23/2023 du 31 mai 2023 approuvant le nouveau prix de l'entreprise BOREL concernant le lot 1 du marché de réhabilitation de la cure de St Eusèbe.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr

Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 005-200077113-20230717-DELIB232023-DE

